



DECLARATION CAPA AAE DU 23.05.2016

Monsieur le président,

Mesdames, messieurs les membres de la commission,

Chers collègues,

Cette CAPA se tient dans un contexte social national tendu avec le projet de loi « travail ».

Malgré l'évolution de 1.2 % du point d'indice et des avancées du protocole d'accord PPCR (Modernisation des Parcours Professionnels et des Rémunérations) avec l'amélioration de la grille indiciaire de la catégorie A, les collègues voient leurs missions s'alourdir avec un degré de technicité et de responsabilité toujours croissant dans un environnement professionnel en constante évolution.

Lors du CTA du 15.03.2016 il apparaît 6 postes administratifs supplémentaires pour faire face aux ouvertures d'établissement, à l'évolution d'effectifs de certains établissements, et la stabilisation des moyens définitifs dans les établissements REP + ce qui nous paraît bien faible et ne manque pas de nous inquiéter.

Concernant le RIFSEEP et sa mise en place dans l'académie, nous notons des dysfonctionnements et tout particulièrement, l'inégalité de rémunération désormais actée entre les services et les EPLE.

Les postes occupés par des AENESR ne doivent pas devenir les instruments d'une politique de regroupement excessif d'établissements, nous nous permettons de vous faire remarquer que la réunion du comité de suivi de la carte comptable va se tenir postérieurement à la CAPA soit le 3 juin, ce qui ne permet pas dans certaines situations liées au mouvement intra académique d'avoir une vision toujours juste de l'horizon comptable 2018.

Concernant les fondés de pouvoirs, tous les agences comptables à 6 EPLE (ou 5 si Greta) doivent pouvoir en disposer de manière effective dès la rentrée 2016, la charte des fondés de pouvoir, la fiche de poste, la revalorisation de l'indemnitaire, la formation constituent des avancées, cependant il est bien difficile de convaincre des collègues gestionnaires d'évoluer vers cette fonction, si le poste proposé ne dispose pas de logement de fonction. Par ailleurs il arrive que des postes proposés logés ne le soient pas en réalité ce qui ne manque pas de poser de graves problèmes.

Concernant la requalification des postes d'adjoint gestionnaire de B en A présenté au CTA soit 78 postes pour l'académie, on ne peut que s'en féliciter, cependant le nombre de postes offerts à la liste d'aptitude des AAE est toujours de 12 (chiffre identique à l'an dernier), nombreux sont les collègues qui postulent sur la liste d'aptitude et sont tout à fait découragés ne voyant pas de promotion arriver malgré de très bons dossiers.

Pour le mouvement, du fait des nombreux postes à profil, le barème n'est plus déterminant cependant il y a des situations qui justifieraient de prendre en compte le barème pour 2 demandes sur le même poste non profilé, nous nous étonnons par ailleurs de voir figurer des avis défavorables .

Nous apprécions la qualité des documents transmis par la DACSES mensuellement dans le cadre de l'actualité DACSES.

Nous remercions les collègues de la DAP pour leur travail de préparation et la tenue du groupe de travail du 20 mai qui a permis d'alerter ou de faire évoluer sur des situations de souffrance au travail que connaissent des collègues AAE. Cependant des situations difficiles soumises à la RH peuvent rester sans qu'aucune solution ne soit envisagée ou proposée.

Nous souhaitons réaffirmer notre position quant à la nécessaire information des commissaires paritaires des affectations qui interviennent après la tenue de la CAPA et jusqu'à la rentrée scolaire.

Les commissaires paritaires AETI

Dupasquier Dominique, Kasbi Line, Sieber Olivier, Marmiesse Marie Annick, Grumelart Thierry, Juraver Sylvie

